

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AOUT 2020

**Présents :** D. AZEMA, I. BARTHE, G. BOUISSON, J. BOUISSON, M. CLUZEL, C. COURTENS, D. DOUARCHE, A. ESCURET, R. LORIVAL, J. MAJRI, C. TARRAGA, M. SIBILLE

**Procuration :** P. AZA-VALLINA à J. BOUISSON, D. MASSOL à D. DOUARCHE, M. MURIOT (puis arrivé 19h45) à C. TARRAGA

**Secrétaire de séance :** R. LORIVAL

**Début de la séance :** 19h05

### 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15/07/2020

**Vote :** 14 pour, 1 abstention (J. MAJRI).

### 2. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Les articles 1650 et 1650 A du code général des impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), le maire ou l'adjoint délégué, président et 6 commissaires.

Les 6 commissaires, et leurs suppléants sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFIP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires, 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Il est décidé que la liste sera composée de 12 membres du conseil municipal, 6 titulaires et 6 suppléants.

Titulaires	Suppléants
Arielle ESCURET	BOUISSON Gilbert
Régis LORIVAL	BOUISSON Josiane
Claude TARRAGA	CLUZEL Martin
Christian COURTENS	DOUARCHE Delphine
Damien AZEMA	MAJRI Jean
Irénée BARTHE	SIBILLE Marie

La liste sera complétée par 12 contribuables de la commune, 6 titulaires et 6 suppléants. Les noms des personnes possibles sont évoqués et approuvés, mais ne pourront être officialisés qu'avec leur accord.

**Vote :** Unanimité.

### 3. DM BUDGET ASSAINISSEMENT

**Tableau détaillé**

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
<b>Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM</b>	<b>35 700,00 €</b>	<b>-7 700,00 €</b>	<b>7 700,00 €</b>	<b>35 700,00 €</b>
<b>21 Immobilisations corporelles</b>	<b>35 700,00 €</b>	<b>-7 700,00 €</b>	<b>7 700,00 €</b>	<b>35 700,00 €</b>
2158/21	20 000,00 €	0,00 €	7 700,00 €	27 700,00 €
2172/21	7 700,00 €	-7 700,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total des chapitres de dépenses d'exploitation mouvementés par la DM</b>	<b>10 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>20 600,00 €</b>
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>10 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>20 600,00 €</b>
01523/011	7 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	11 000,00 €
0155/011	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
<b>Total des chapitres de recettes d'exploitation mouvementés par la DM</b>	<b>23 426,74 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>33 426,74 €</b>
<b>74 Subventions d'exploitation</b>	<b>23 426,74 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>33 426,74 €</b>
74/74	23 426,74 €	0,00 €	10 000,00 €	33 426,74 €

**Tableau récapitulatif**

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
<b>Total général des dépenses d'investissement (1)</b>	<b>106 900,00 €</b>	<b>-7 700,00 €</b>	<b>7 700,00 €</b>	<b>106 900,00 €</b>
<b>Total général des recettes d'investissement (1)</b>	<b>155 808,14 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>155 808,14 €</b>
<b>Total général des dépenses d'exploitation (1)</b>	<b>33 705,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>43 705,00 €</b>
<b>Total général des recettes d'exploitation (1)</b>	<b>48 126,74 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>58 126,74 €</b>

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

La dépense supplémentaire de 10 000 € (011 Charges à caractère général), dépense liée à des réparations au niveau de la station d'épuration sera compensée par une recette de 10 000 € (74 Subvention d'exploitation) prise sur le budget Principal.

**Vote : Unanimité.**

#### **4. CONTRAT LANGUEDOC EVASION**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'elle a été sollicitée par Languedoc Evasion, Avenue du 8.Mai 1945, 34130 MAUGUIO, qui souhaite louer la dernière semaine d'août (du 24/08 au 28/08) les locaux de la Base de Plein Air (3 tentes, sanitaire, salles, cuisine, logement gardien, accueil) pour accueillir ses groupes.

Madame le Maire propose d'appliquer exceptionnellement cette année, en raison de la Covid 19, une réduction de 10% au tarif hors saison (10 €/pers/nuitée voté en début d'année). Languedoc Evasion reverserait dans ce cas 9 € par nuit et par personne à la base de Plein Air, charges comprises. La facturation de la taxe de séjour, pour les personnes assujetties, viendra en supplément du coût de la location.

Au cours de la délibération, J. MAJRI pose la question de la pertinence de louer à Languedoc Evasion plutôt que de confier la gestion de la Base à des gérants par exemple pour toute l'année. Madame le Maire explique qu'une solution de gérance à l'année ne serait actuellement pas rentable et ajoute que Languedoc Evasion recrute du personnel local.

**Vote : 14 pour, 1 abstention (J. MAJRI).**

#### **5. OCCUPATION TEMPORAIRE DE DOMAINE PUBLIC**

Madame le Maire explique que la société KENY, par son gérant a sollicité comme chaque année une occupation du domaine public à compter du 2 juin jusqu'au 30 septembre 2020 pour la mise en place d'une terrasse. Ne souhaitant pas pénaliser les gérants, eu égard au contexte sanitaire, elle a renouvelé la convention en permettant une extension sur le domaine public afin de permettre le respect de la distanciation physique entre les tables. Les gérants ont pris en charge l'entretien de cette extension.

Elle précise que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire et que ces autorisations temporaires ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance. Madame le Maire demande au conseil Municipal d'approuver la convention d'AOT signée avec la société KENY.

Au cours de la délibération, plusieurs points sont évoqués : maintien à l'avenir de l'extension de la terrasse et augmentation raisonnable du montant de la redevance pour 2021. Une réflexion similaire est prévue dans le cadre de l'extension de la terrasse au snack du camping.

Est également évoquée une meilleure coordination des jours de fermeture des commerçants de la commune afin de mieux répondre à la demande touristique. Dans ce cadre, sera proposé avant la saison 2021 une réunion de coordination à l'ensemble des commerçants de la commune.

**Vote : Unanimité**

#### **6. CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS LA VOULTE**

Dans le cadre de l'amélioration du réseau électrique, ENEDIS doit implanter un poteau en limite d'un chemin de service sur la parcelle F 812, parcelle sur laquelle la commune a signé un bail emphytéotique. La convention de servitudes doit par conséquent être signée par le propriétaire (Commune) et par les emphytéotes. Au cours de la délibération est évoqué le problème à l'origine de la mise en place de cette convention. Un câble électrique de grosse dimension et de grande portée est ancré sur une façade (F495) au risque de dégrader celle-ci. ENEDIS a donc proposé une modification de l'alimentation électrique avec un enfouissement partiel de ce câble.

**Vote : Unanimité**

#### **7. DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION FAIC 2020**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'aide du département aux communes (appelée désormais FAIC) 2020 est reconduite. Elle propose la réfection des voiries prioritaires, tant par leur état de dégradation que leur fréquentation, le chemin du RASPE et la portion du chemin de La Voulte non encore réalisée. Elle présente un devis de 43 825,00 € HT (devis Colas) et invite le Conseil Municipal à en délibérer. Au cours de la délibération est évoquée la nécessité de lancer un MAPA (Marché A Procédure Adapté) au-delà du seuil de 40 000,00 €. Il est donc envisagé de faire d'autres demandes de devis pour voir si le MAPA est nécessaire. Le devis Colas servira donc de base pour la demande d'aide auprès du Département.

**Vote : Unanimité**

## 8. LANCEMENT MARCHÉ PUBLIC SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les documents sont prêts et qu'il faut lancer le marché public afin de ne pas perdre les subventions accordées par l'Agence de l'Eau (29 863 €) et le Département (17 000€) pour un estimatif de 56 800 €. Madame le Maire Propose d'en délibérer.

Le lancement pourrait être fin août pour une réponse fin septembre. Ce schéma directeur permettra de connaître précisément l'état du réseau (diagnostic de l'existant), et de planifier des tranches de travaux.

**Vote : Unanimité**

## 9. QUESTIONS DIVERSES

### - PARTICIPATION A L'OPERATION « 8000 arbres par an » DU DEPARTEMENT

Le projet «8000 arbres par an» pour l'Hérault en collaboration avec le CAUE de l'Hérault, la Fédération Française du Paysage et la Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des pépinières. Cette action volontariste vise à encourager les communes à intégrer des arbres dans leurs projets d'aménagements. Une palette de 34 essences est proposée pour un maximum de 50 arbres par commune; un questionnaire est à renseigner avant le 18/09/2020.

À la réception des arbres, la commune, sera responsable de leur entretien, et contribuera à la réussite de l'opération par la qualité de suivi des prestations liées à la prise de la végétation.

Le Conseil Municipal approuve cette démarche à l'unanimité.

### Divers :

- Cave coopérative : une rencontre est prévue après les vendanges avec les responsables.
- Bilan Tourisme : les chiffres à ce jour au camping de Tarassac montrent que, malgré le contexte sanitaire, le bilan pourrait être positif.
- Camping : les résidents à l'année doivent se mettre en conformité avec la réglementation dans les délais les plus brefs. C. Tarraga, adjoint délégué, rend compte de ses démarches.
- La signalétique est à améliorer. Un contact a été pris avec une société qui doit rencontrer les élus prochainement.
- Problème récurrent : l'augmentation de la fréquentation des Gorges entraîne un gros problème de stationnement et de circulation auquel les élus vont devoir s'atteler rapidement.

**Fin de la séance : 21h10**

Le secrétaire de séance :

Régis LORIVAL



Le Maire

Arielle ESCURET

